

la fibre

déploiement de la fibre optique très haut débit d'Orange








Yvelines
Conseil général

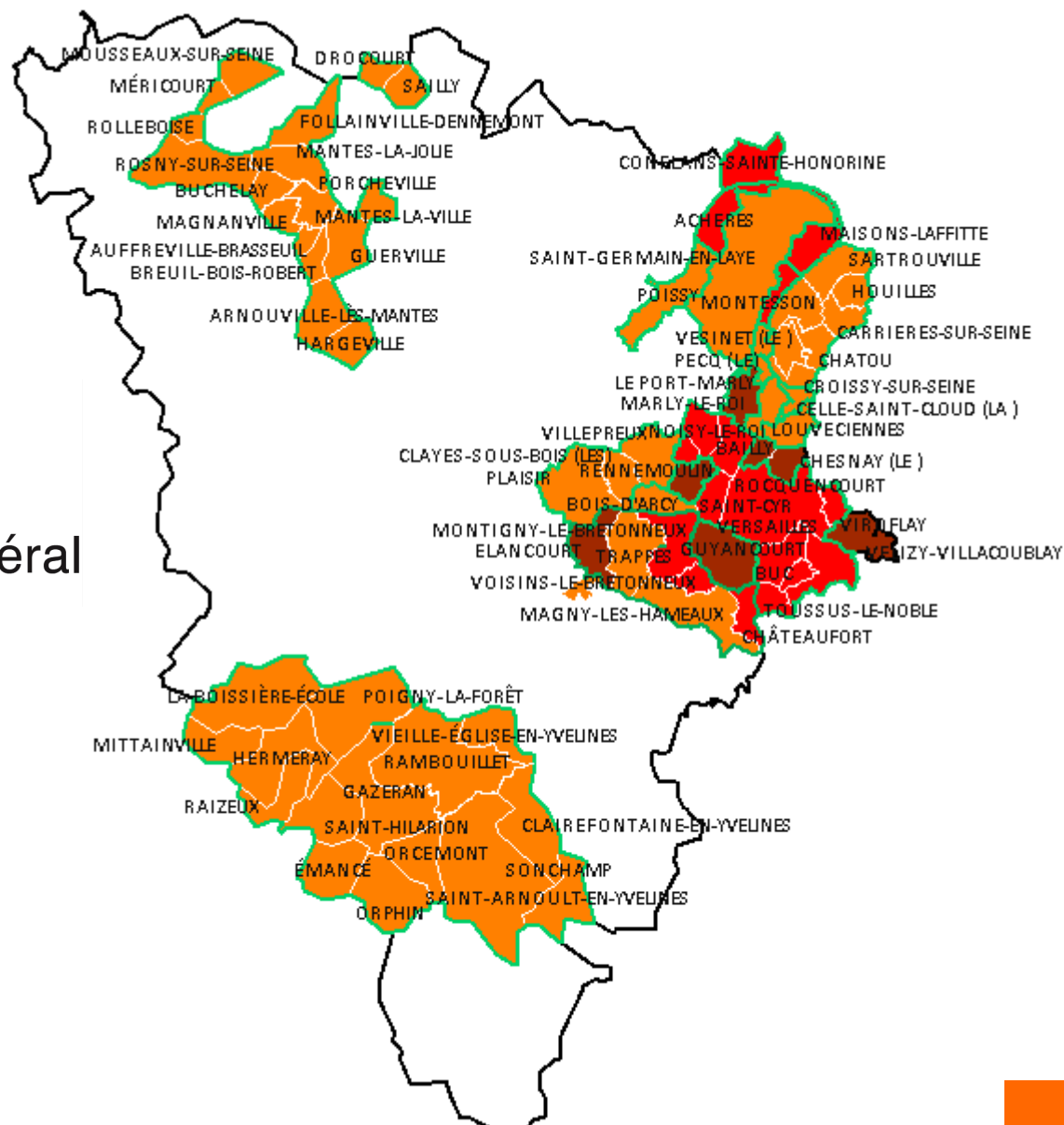
ouvertures 2011-2015 par zone



Yvelines
Conseil général

Répartition du déploiement Orange SFR

-  Déploiement Orange α -financement SFR
-  Déploiement SFR α -financement Orange
-  Zones très denses
-  Limites de l'EPCI
-  Limites du département



ouvertures 2011-2015 par année



Yvelines
Conseil général

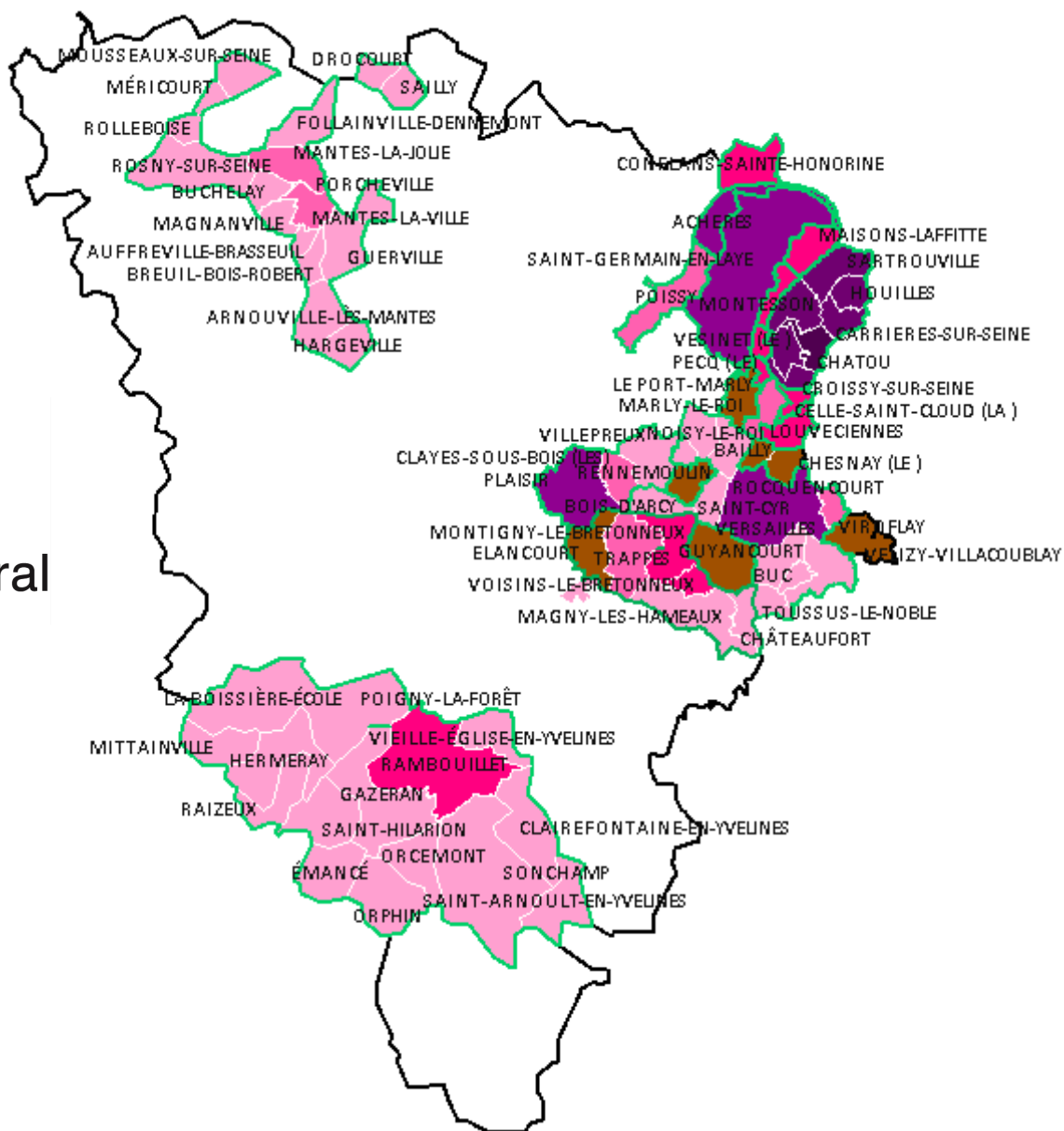
Date de déploiement

- 2011
- 2012
- 2013
- 2014
- 2015

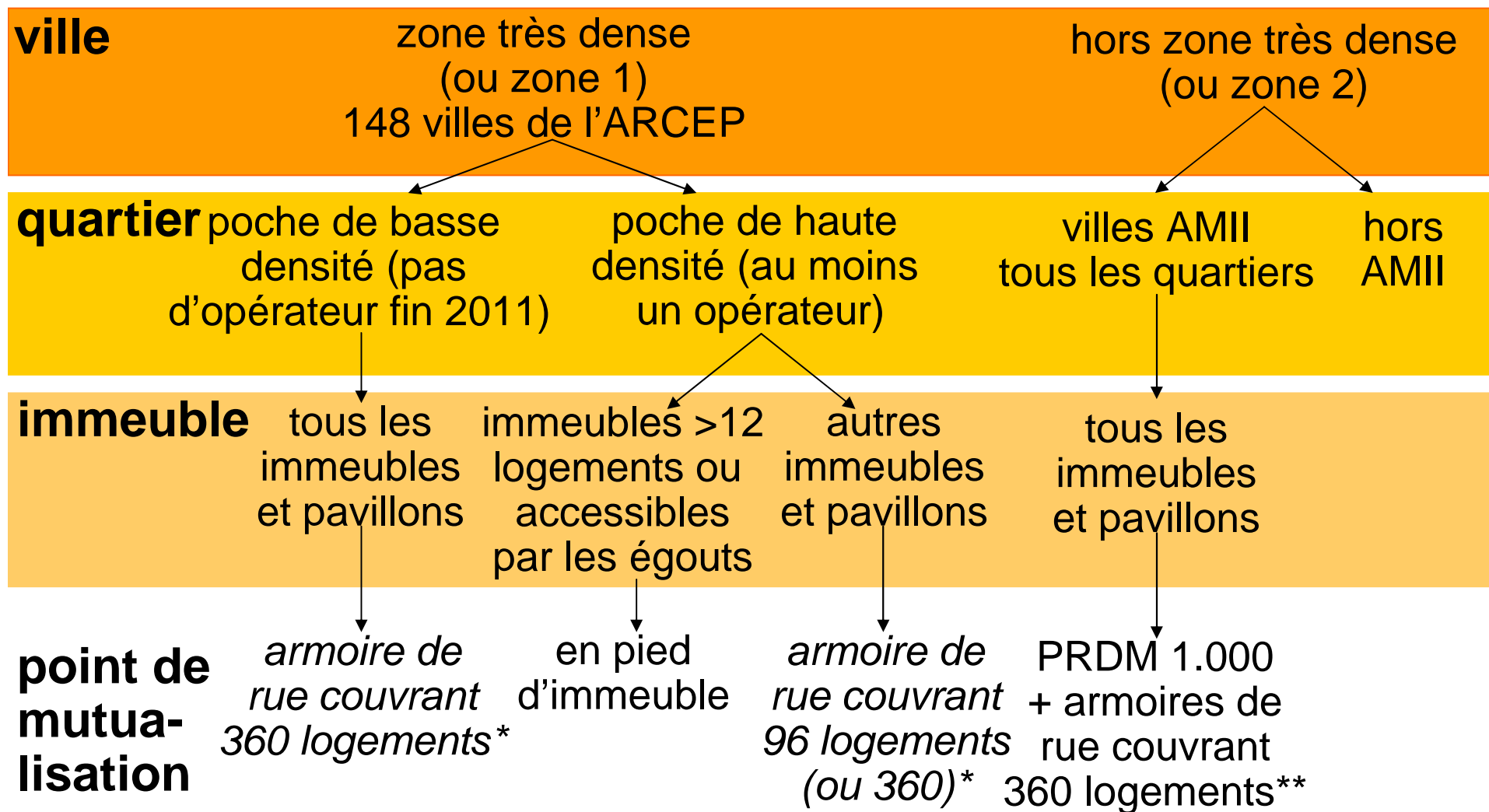
■ Zones très denses

■ Limites de l'EPCI

■ Limites du département



déploiement selon la ville, le quartier et l'immeuble



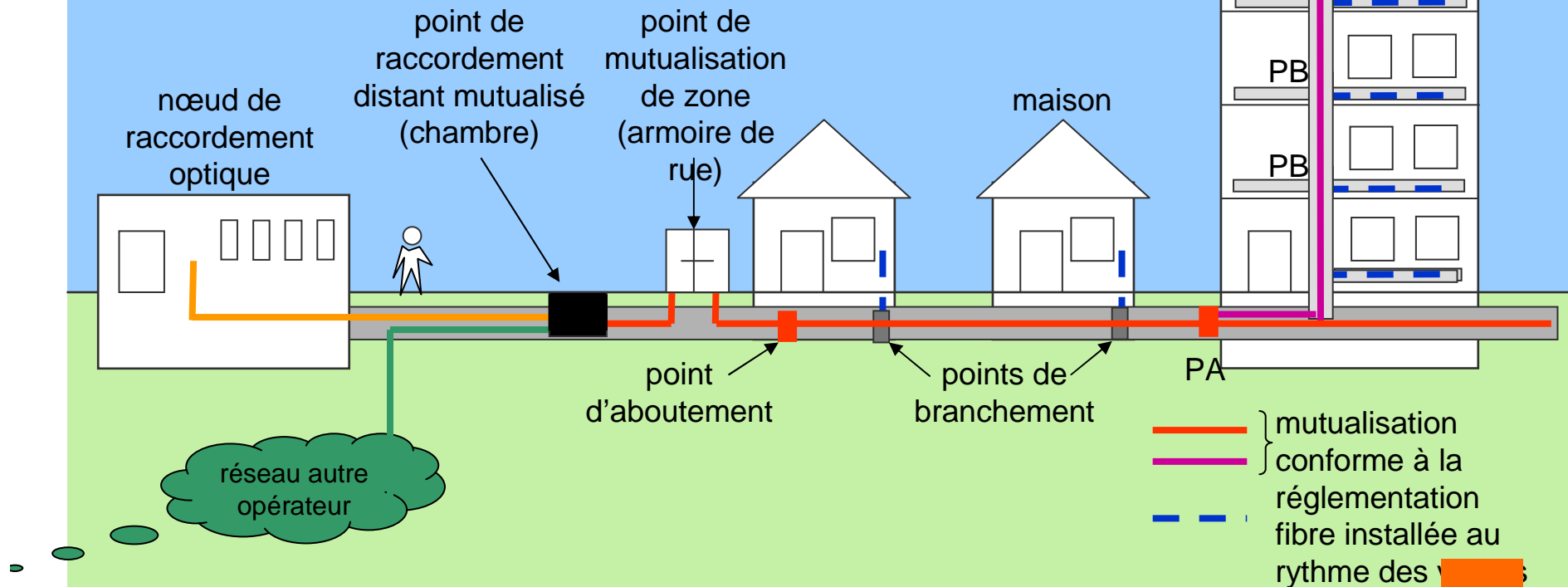
(*) en cours de précision par l'ARCEP

(**) assorties d'une offre de gros de collecte au PRDM, voire au NRO

zone moins dense

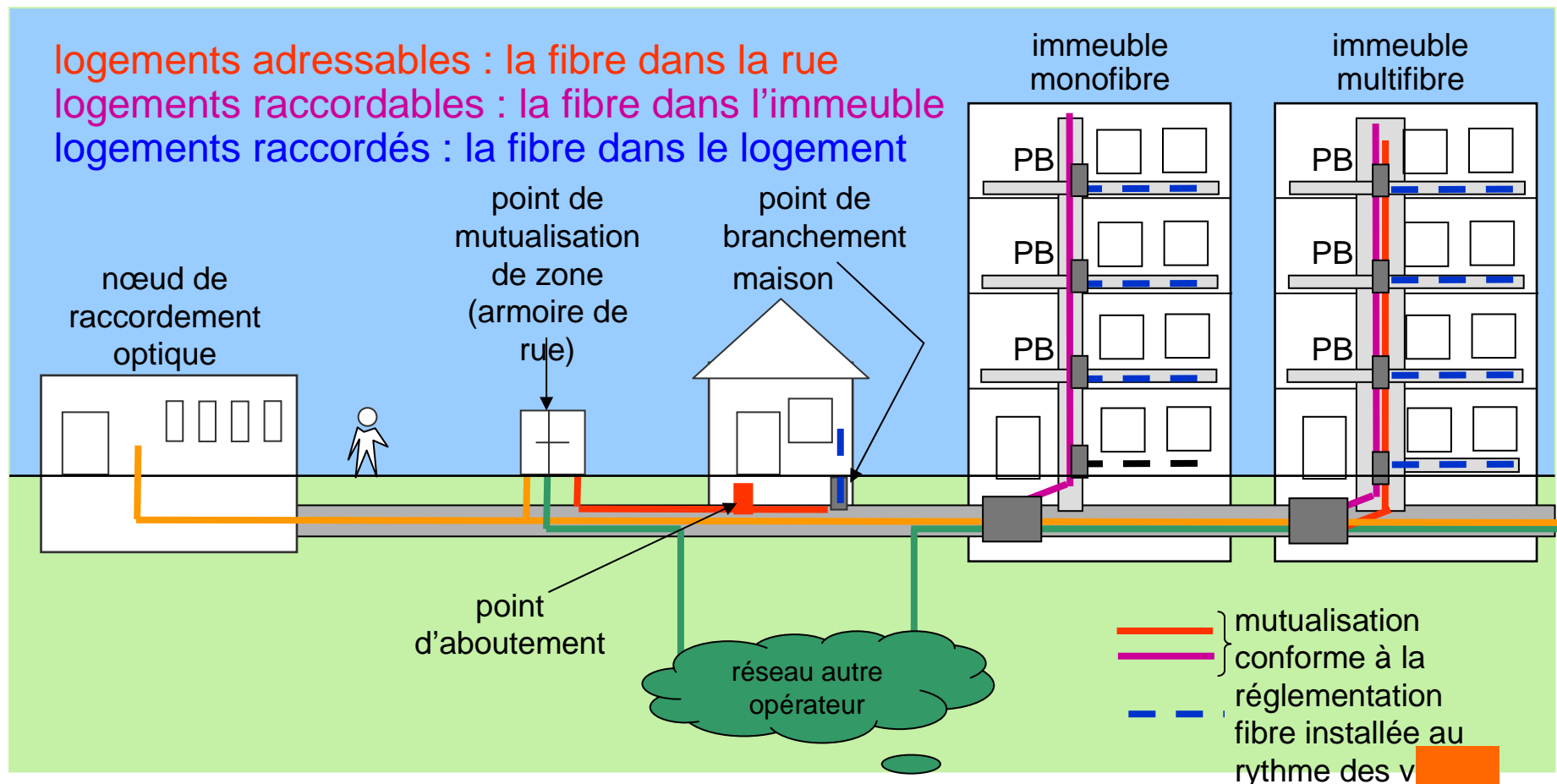
- en zone moins dense, le point de mutualisation est dans le domaine public
- décision du 14/12/2010 : PM \geq 300 prises + offre de gros de collecte ou PM \geq 1.000 prises
- couverture de la Ville à 100% en 5 ans (10% de tolérance technique)

logements adressables : la fibre est dans la rue
logements raccordables : la fibre est dans l'immeuble
logements raccordés : la fibre est dans le logement



poche dense de zone très dense

- liste de 148 villes de zone très dense définie par l'ARCEP
- en poche dense, le point de mutualisation est dans le domaine privé s'il couvre au moins 12 prises (ou se trouve dans des immeubles accessibles via des galeries visitables de réseaux d'assainissement), ou dans le domaine public



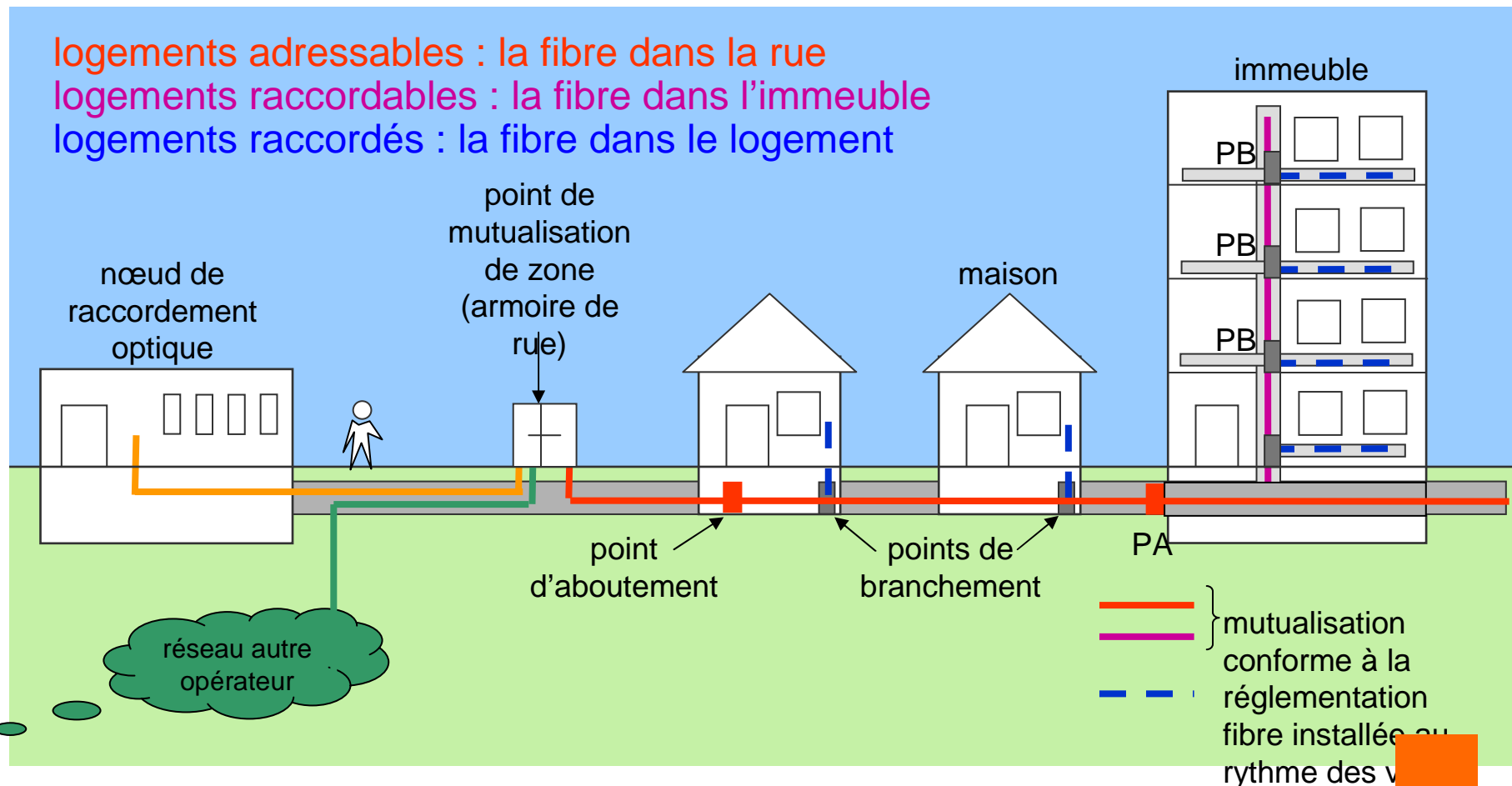
poche peu dense de zone très dense

- en zone très dense, Iris (quartiers aux contours publiés par l'INSEE) dans lesquels aucun opérateur n'a déployé à fin 2011
- en poche peu dense, le point de mutualisation est dans le domaine public
- un point de mutualisation couvre au moins 300 prises

logements adressables : la fibre dans la rue

logements raccordables : la fibre dans l'immeuble

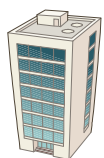
logements raccordés : la fibre dans le logement



exemple d'architecture de réseau



nœud de raccordement optique



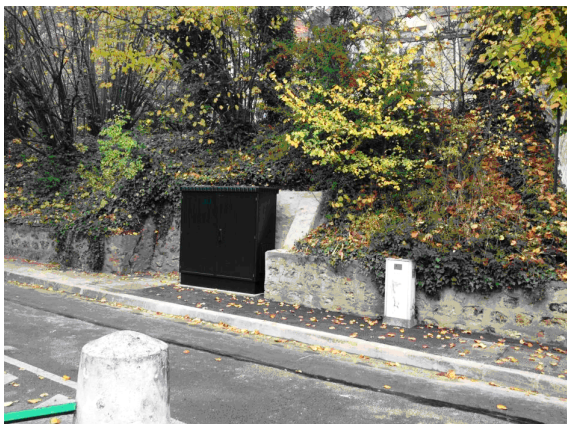
immeuble



maison individuelle

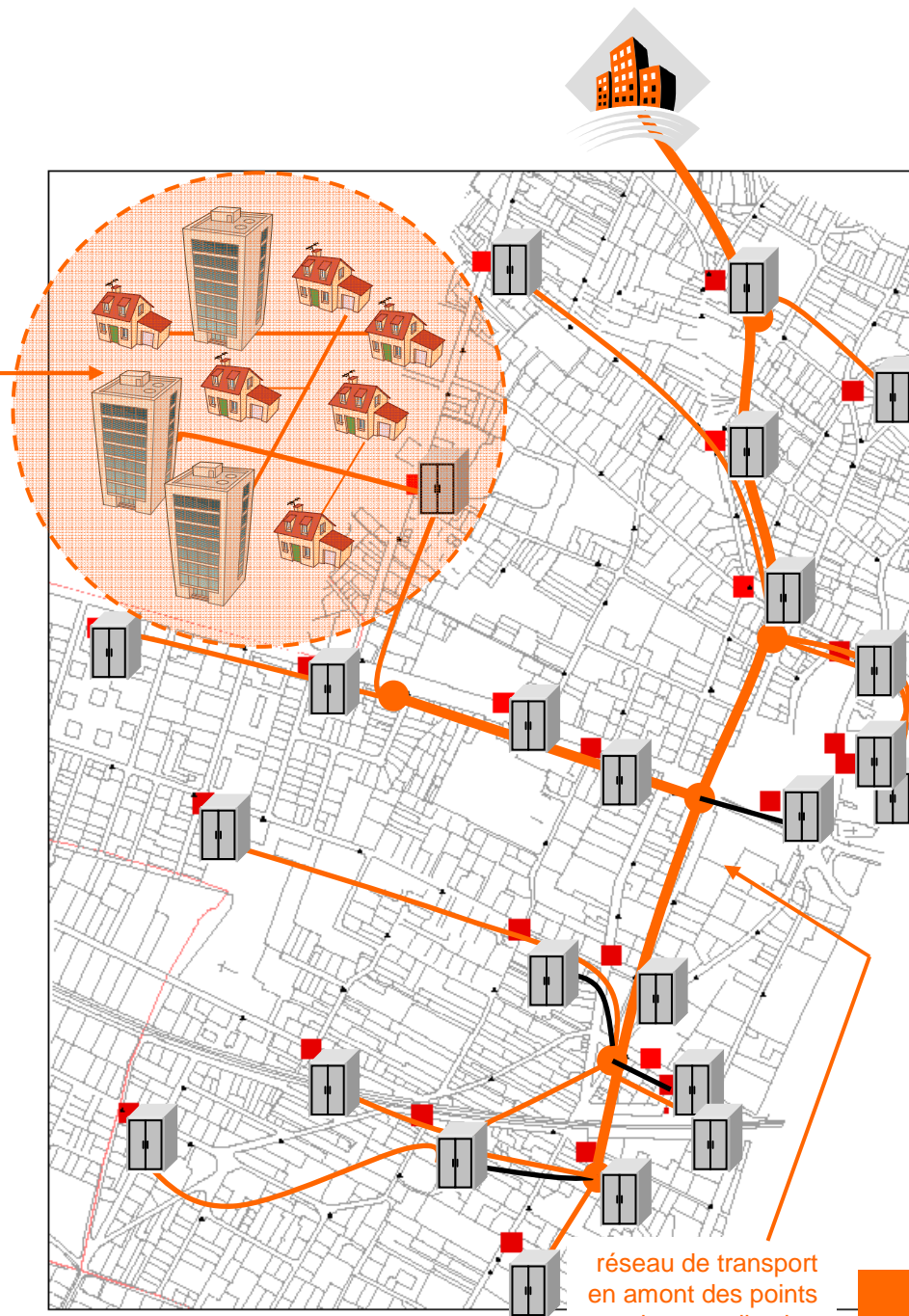


point de mutualisation desservant 360 logements



exemple d'armoire pour un point de mutualisation desservant 360 logements dimensions 150x150x50cm

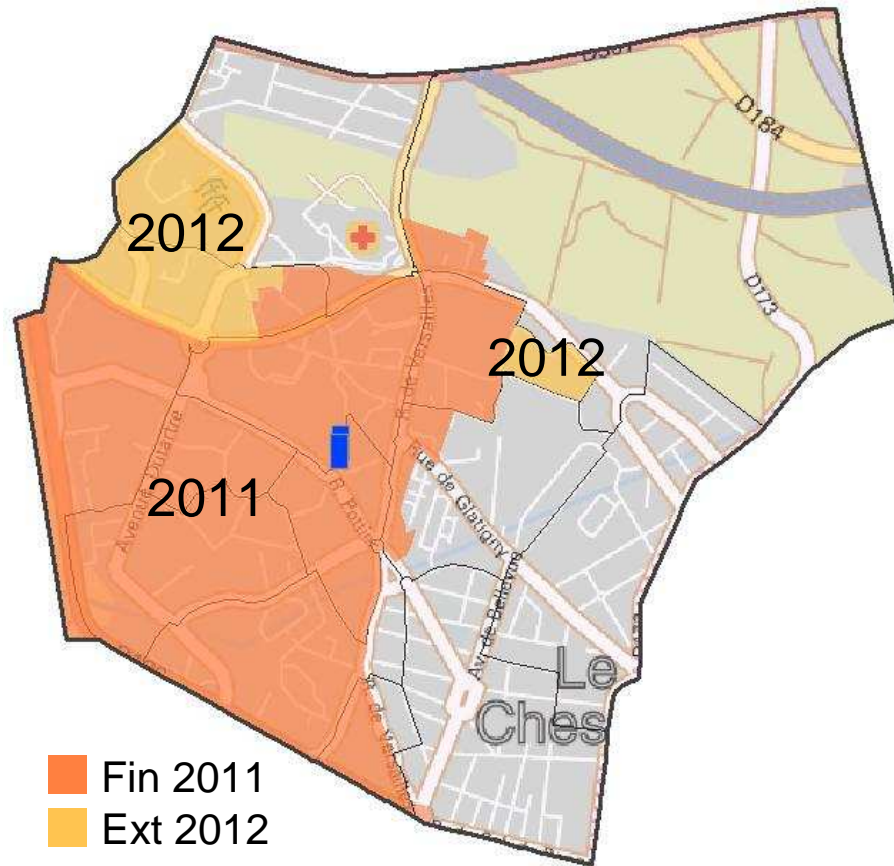
réseau de distribution en aval des points de mutualisation



réseau de transport en amont des points de mutualisation



zone très dense – exemple du Chesnay



- Fin 2011
- Ext 2012
- AS déployé
- AS en cours
- AS signé
- Imm. +12
- Imm. -12
- Pavillon

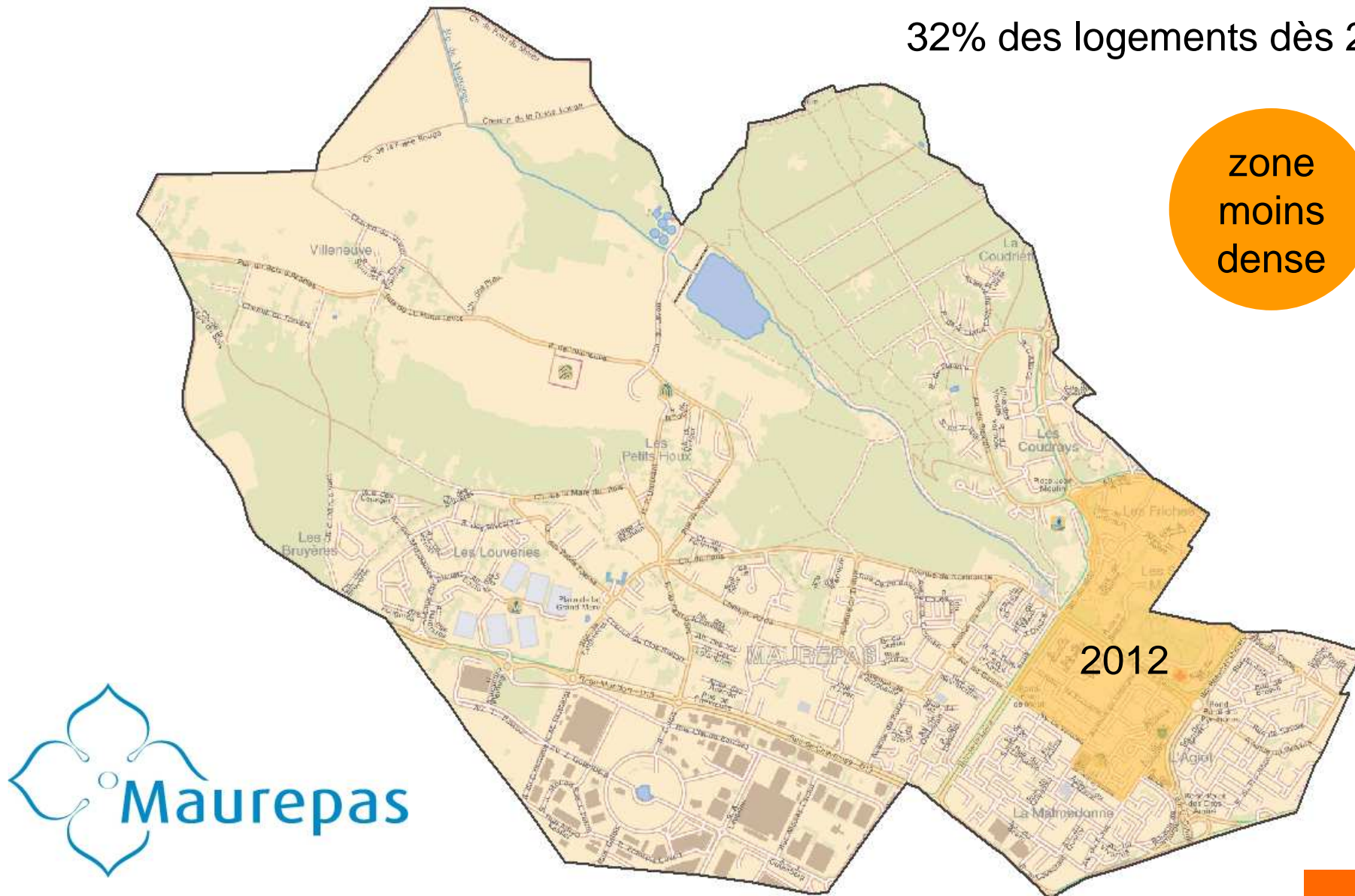
zone
très
dense

- Ville démarrée en 2011
- 1.600 logements en extension 2012, soit :
 - 43 en pavillons
 - 149 en immeubles de moins de 12 logements
 - 1.4k en immeubles de 12 logements et plus
- Couverture totale fin 2012 : **71%**

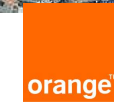
zone moins dense – exemple de Maurepas

32% des logements dès 2012

zone
moins
dense

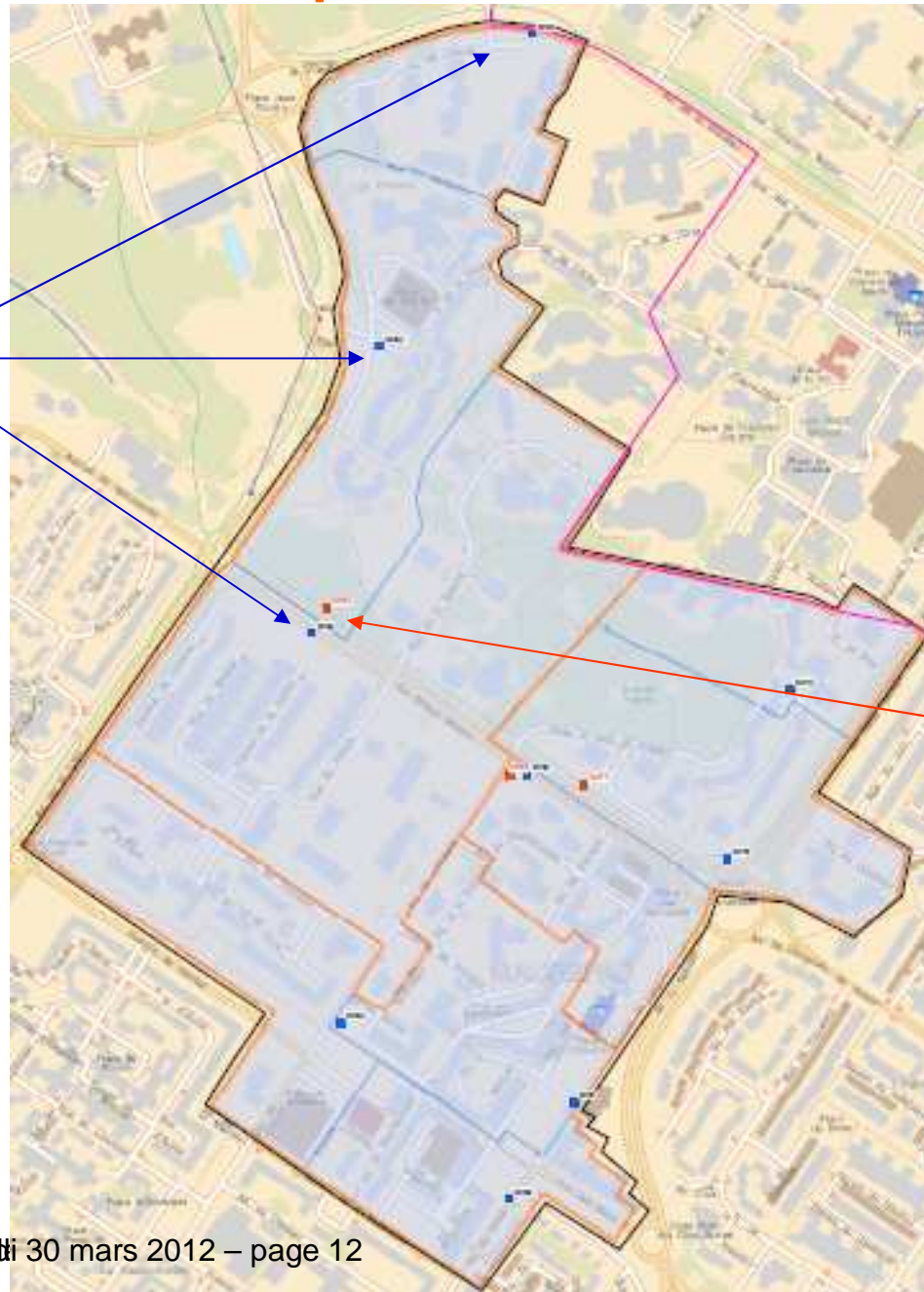


Maurepas – photo satellite du lot n°1



deuxième étape du déploiement, les armoires

PM
Z



PRDM



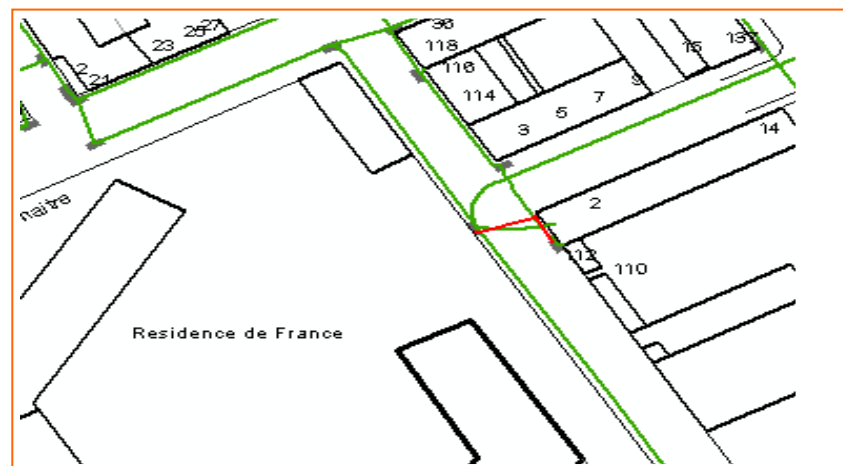
dossier-type d'implantation des armoires

PMZ 06

« Résidence de France »

110, rue Augustin Normand

16 mètres de génie civil à réaliser

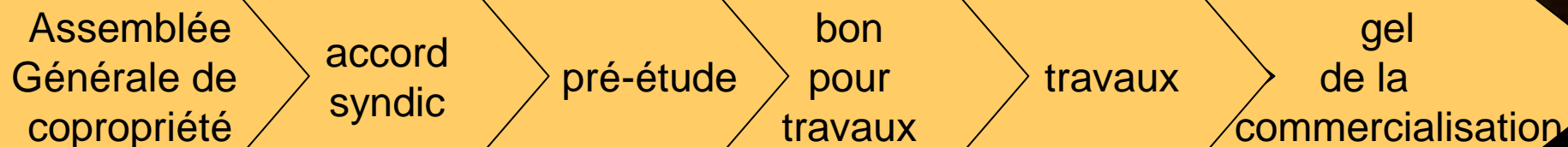


la construction d'un réseau neuf

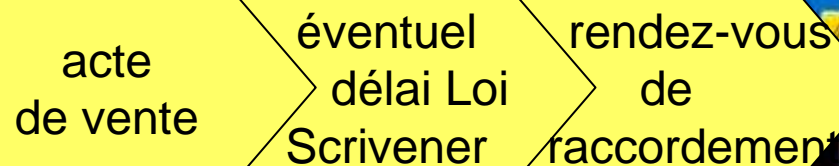
- déploiement d'une zone : 8 mois



- déploiement d'un immeuble : 2 mois + 6 mois + 3 mois



- vente et raccordement du client : 2



... plus d'un an et demi

!

comment les Villes peuvent-elles contribuer ?

- en nommant un Chef de projet
- en participant aux études préalables au déploiement
- en réunissant les bailleurs et syndics pour les encourager à équiper leurs immeubles
- en communiquant vers les habitants à l'arrivée de La Fibre

informations souhaitées des Villes et EPCI

- coordonnées du correspondant Voirie, facilitateur pour les implantations d'armoires de rue, les démarches DICT, les permissions de voirie, les arrêtés de circulation et de stationnement...
- plan cadastral des zones de déploiement ;
- liste des ZACs et programmes immobiliers prévus à court et moyen terme ; plans des quartiers développés depuis 2 ans ou à venir (Autocad ou PDF) ;
- zones de travaux, réfections en cours ou prévues (synchronisation des travaux, éviter les doubles interventions sur la voirie) ; liste des rues dont la réfection a été faite tout récemment (pas de pose d'armoires dans ces rues), et des rues qui le seront refaites dans les 6 mois ;
- zones à risques (inondables ou Seveso par exemple), zones classées, ZUS...
- en cas de besoin, plans de génie civil rétrocédé à France Télécom et/ou plans de génie civil de la Ville ou privés (par exemple en cas d'impossibilité de passer dans le génie civil France Télécom : absence, saturation, obstruction...).

merci

